

2013/6081 - Approbation et autorisation de signature des avenants n° 1 aux conventions-cadres 2010-2014 signées avec la MJC Ménival, le Centre social du Point du Jour et le Centre social de Champvert
(Direction du Développement Territorial) (BMO du 02/12/2013, p. 2585)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme PESSION Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, je suis particulièrement attachée au rôle central des MJC et des centres sociaux comme acteurs essentiels du lien social auprès des habitants et pour toutes les générations.

Avant d'être élue, je me suis investie sur le quartier de Champvert avec d'autres militants associatifs –vous vous en souvenez Monsieur le Maire- et nous nous sommes battus et avons obtenu la création du centre social de Champvert digne de ce quartier depuis 1982.

Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que plus de 30 années ont passé et que ce centre social a su renouveler et adapter son action auprès des publics concernés par ces avenants. La MJC de Ménival avec les arts circassiens et le centre social du Point du Jour constituent les relais indispensables sur le terrain à l'action publique en direction des territoires appelés « prioritaires ».

Ces territoires sont plus sensibles à la crise qui nous touche et il nous appartient de mobiliser les moyens de la ville sur ces quartiers, particulièrement en direction de la jeunesse. Car si la courbe du chômage des jeunes en France s'est récemment améliorée, ils sont toujours durement touchés par la crise. Près d'un jeune sur quatre est ainsi touché par le chômage dans notre pays aujourd'hui. Le fait d'avoir cette vie associative riche dans le 5^e arrondissement, leur permet d'entrer dans la vie publique d'une manière intéressante.

La dynamique économique lyonnaise a permis à notre ville d'être moins touchée que d'autres par la crise, notre devoir est de nous attaquer à cette véritable fracture générationnelle dans l'accès à l'emploi et à la formation. Favoriser l'emploi des jeunes, cela commence par l'école, l'accès à la culture, à des activités éducatives favorisant l'autonomie et le développement personnel indispensables à tout projet professionnel.

Les orientations choisies par ces avenants mettent ainsi au cœur des priorités, la jeunesse. La mobilisation indispensable en faveur des jeunes est donc ici engagée et je ne saurais trop remercier la Ville de Lyon et l'ensemble des partenaires qui œuvrent autour d'elle.

Enfin, je voudrais bien entendu saluer tous les bénévoles et les professionnels de nos associations, MJC et Centres sociaux, les animateurs, les coordonnateurs, les agents, les membres des groupes techniques de quartier, qui mettent en œuvre avec un engagement et un dévouement remarquables ces orientations par leur action au quotidien dans nos quartiers.

Je vous remercie pour votre attention et surtout n'oubliez pas que dans le 5^e arrondissement, nous avons une MJC avec des arts circassiens qui attirent beaucoup de jeunes. Cela leur fait beaucoup de bien car c'est un bon sport.

M. LE MAIRE : Vous savez, Madame Pesson, qu'on a dit que dans le prochain mandat, on prendrait en compte cette vocation de la MJC Ménival et on fera en sorte qu'ils puissent exercer ce qu'ils font très bien de manière plus importante qu'aujourd'hui où cette MJC est un peu petite pour la façon dont elle a grandi.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)